

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 17
- de votants 26

L'an deux mil vingt quatre

Le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**CONVENTION DE MISE À
DISPOSITION TEMPORAIRE - TERRAIN
MULTISPORT - AD'AP**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET JM. DELANNOY B. MERESSE JC. REZIGA C. RIFF A. DEVEMY MP. THUILLET C. DESROUSSEAU V. PORQUET H. DUMOULIN S. SPOTO A. AIT BAHA C. MERCIER H. LEDOUX

Etaient excusés : G. MONTAY B. LE MAIGNENT L. BLONDEAU L. PHILIPPE I. PLOUVIER S. GLINEUR C. GRAND A. MALABOEUF S. PIROTTE F. COQUELET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/10/2024

Procurations respectives à : C. MERCIER D. RAMEZ B. MERESSE C. COLLET P. BAUDRIN H. LEDOUX JC. REZIGA JM. DELANNOY G. COLLET

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 11/10/2024

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération du 18 octobre 2002, le Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole a déclaré d'intérêt communautaire la réalisation de terrains multisports de proximité.

Les modalités d'exercice de cette compétence, précisées par cette délibération, sont, notamment, les suivantes :

- Mise à disposition gratuite des terrains par la commune pour la création ou l'extension d'équipements.

- Mise à disposition de l'équipement au profit de la commune qui en assure la gestion (incluant l'ensemble des charges de fonctionnement et des responsabilités qui s'y attachent).

C'est dans ce cadre qu'un terrain multisports a été créé sur la commune de MAING.

Conformément au décret n° 2014 – 1327 du 5 novembre 2014, Valenciennes Métropole a engagé une étude « accessibilité » sur son patrimoine en 2015, sur la base de laquelle un Ad'AP a été déposé le 20 mai 2016.

En 2022, le bureau de contrôle SOCOTEC a été missionné afin de faire un état des lieux sur les sites concernés par cet Ad'AP. Lors des visites réalisées avec le bureau de contrôle SOCOTEC, il a été constaté que le cheminement permettant l'accès au plateau sportif de la commune de MAING n'était pas aux normes d'accessibilité.

La société STRATE Ingénierie a été mandatée par Valenciennes Métropole afin de réaliser une étude de mise en accessibilité de ce plateau sportif et une liste de travaux à réaliser a été établie. Néanmoins, les emprises foncières sur lesquelles Valenciennes Métropole doit réaliser les travaux de mise en accessibilité du plateau sont la propriété de la commune de MAING .

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la mise à disposition de la CAVM de l'ensemble des parcelles nécessaires afin de mener à bien les études et travaux relatifs à la mise en accessibilité du plateau sportif. La mise à disposition est prévue pour une durée de un an reconductible tacitement pour la

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 059-215903691-20241017-20241017_4-DE

même durée.. Une fois la réception prononcée par la CAVM, les a
automatiquement transférés à la COMMUNE. Un rendez-vous sera progr
CAVM à la fin de la mise à disposition afin de constater, sur place, le respect des termes de la présente
convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 21/10/24

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

